



ACCUEILS PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES

MODALITES D'ORGANISATION

A compter du 12 Février 2021

*L'ensemble des éléments ci-dessous prend appui sur les mesures définies par le **PROTOCOLE SANITAIRE** relatif aux accueils collectifs de mineurs. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Ces modalités reposent sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.*

1. L'inscription

L'inscription est **obligatoire** avant toute participation aux activités périscolaires et extrascolaires.

Toutes les informations et documents sont disponibles sur le site internet du SIPP (<https://sipp.bzh>)

Le dossier de votre enfant doit être complet (**sans certificat médical l'accueil n'est pas possible**)

Après avoir effectué cette inscription annuelle vous devez **réserver** les activités (garderie/mercredi/vacances) auprès de l'organisateur. (cf. règlement intérieur)

2. L'accueil des enfants. (lieux, horaires...)

LIEUX D'ACCUEIL PERISCOLAIRE Matin / Soir :

- Le Tréhou :

Les élèves sont accueillis à l'école La fleur bleue – 10, route de Sizun - 29450 Le Tréhou ;

- Rpi La Martyre :

Les élèves sont accueillis à l'école de La Martyre - 10, route du Keff – 29800 La Martyre ;

- Rpi Ploudiry :

Les élèves sont accueillis à l'école de Ploudiry - 2, place de la Mairie – 29800 Ploudiry ;

- St Joseph :

Les élèves sont accueillis à la maison des enfants – Kerbrug – 29800 La Martyre.

LIEUX D'ACCUEIL PERISCOLAIRE Mercredi :

Les enfants scolarisés à Le Tréhou et St Joseph seront accueillis à la maison des enfants- Kerbrug – La Martyre.

Les enfants scolarisés au RPI ploudiry / La Martyre seront accueillis à l'école publique de La Martyre.

Des locaux supplémentaires pourront être utilisés afin de permettre la distanciation.

La répartition des groupes dans les salles se fera en respectant l'origine géographique des inscrits.

Une information vous parviendra si des changements interviennent par rapport à la répartition initiale.

HORAIRES PERISCOLAIRE Matin / Soir

- 7h15 / 8h45 ou 9h00 (selon les écoles) le matin et 16h30 / 19h00 le soir.
- Rappel :

L'accueil périscolaire matin / soir (« Garderie ») débute dès la fin des cours (16h30) ;

Les professeurs sont présents jusqu'à 16h40 ;

Au-delà de cet horaire, les enfants encore présents à l'école sont conduits automatiquement en garderie.

HORAIRES PERISCOLAIRE Mercredi

- 7h15 / 18h30.

INFOS ACCUEIL

- Une sonnette vous permettra de signaler votre arrivée.

Un agent viendra alors chercher ou raccompagner votre/vos enfants à l'entrée.

▪ Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des Mineurs ;

- En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques et respecter les gestes barrières

EXTRASCOLAIRE :

3. Le rôle des parents.

Les parents jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'ALSH en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille. De même, les enfants ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre à l'ALSH. Ils en informent l'organisateur.

4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.

Un nettoyage désinfectant des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux...) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles et autres espaces communs est réalisé plusieurs fois par jour.

La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges (livres, ballons, jouets, crayons etc...) est permise lorsqu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24h avant réutilisation).

5. L'application des gestes barrières.

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde :

Lavage des mains :

Le lavage à l'eau et au savon pendant 20 à 30 secondes, avec un séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sera réalisé :

- A l'arrivée et à la sortie de l'accueil ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Avant et après le repas ;
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué ;
- Lors de chaque changement de lieu d'activité ;
- Après avoir manipulé des objets potentiellement partagés durant les activités.

En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique pourra être envisagée sous le contrôle d'un adulte.

Port du masque :

- Pour les personnels le port du masque est obligatoire (*« masque grand public filtration supérieure à 90% »- catégorie 1.*) ;
- **Pour les enfants de plus de 6 ans (du CP au CM2) : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs ;**
- **Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants ;**
- Pour les enfants de maternelles, le port du masque n'est pas recommandé.

Distanciation physique :

Un marquage au sol à l'entrée des accueils permettra aux familles de respecter la distanciation physique.

Ventilation des locaux :

Les locaux sont aérés le matin avant l'arrivée des mineurs.

L'aération des locaux sera la plus fréquente possible et durera au moins 15 minutes toutes les deux heures.(entre les activités, pendant la pause du midi...)

Une aération de quelques minutes aura également lieu toutes les heures.

6. La limitation du brassage des mineurs.

Le brassage entre mineurs de groupes différents doit être limité dans la mesure du possible.

Les groupes sont formés en respectant les groupes classes (répartition écoles) dans la mesure du possible.

Les déplacements seront organisés et encadrés.

7. La restauration.

La restauration est organisée dans les lieux habituels (Cantine La Martyre)

Une distance d'au moins deux mètres est respectée entre groupes différents.

Les enfants d'un même groupe déjeunent ensemble et toujours à la même table.

8. Les transports.

Les déplacements des groupes d'enfants (Garderie/Ecole le matin et Ecole/Garderie le soir) pour les enfants scolarisés à l'école St Joseph se fera en Bus.

9. La conduite en cas de suspicion ou cas avéré de Covid-19.

Tout symptôme évocateur d'infection Covid-19 chez un enfant conduira à son isolement et au port d'un masque.

Une prise de température pourra être réalisée.

En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

10. La durée des mesures

Jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cadre d'organisation des activités.